
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la protection de la santé publique	Guy Sanfaçon	4 mai 2012	6 pages.
2.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Jacques Viger	14 juin 2012	1 page.
3.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	3 mai 2012	5 pages.
4.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Guylaine Bouchard	3 mai 2012	4 pages.
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Michel Duquette	18 mai 2012	6 pages.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Division PRRI	Danielle Boulanger	1 ^{er} mai 2012	2 pages.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	André Paquet	28 mai 2012	2 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Benoit Nadeau	28 mai 2012	1 page.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Alain Lavoie	27 avril 2012	4 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'eau	Nancy Bernier	16 mai 2012	4 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	11 mai 2012	4 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'eau, Service de l'aménagement et des eaux souterraines	Raynald Lacouline	22 juin 2012	3 pages.
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	23 mai 2012	4 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	4 mai 2012	2 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Édith van de Walle	11 mai 2012	7 pages.
16.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue	Yves Drolet	3 mai 2012	1 page.

Thérien, Michel

De: Liz.Bussieres@msss.gouv.qc.ca de la part de Guy.Sanfacon@msss.gouv.qc.ca
Envoyé: 4 mai 2012 13:15
À: Coulombe, Jean-François
Cc: Thérien, Michel; paulgeorges_rossi@ssss.gouv.qc.ca
Objet: 3211-12-193 Turboalternateur de Tembec Énergie SEC à Témiscaming
Importance: Haute

Bonjour,

Voici notre réponse quant à la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-haut mentionné. Le tout a été rédigé en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, dont vous trouverez aussi les commentaires ci-joints.

Guy Sanfaçon, Ph.D.

Guy Sanfaçon, Ph.D.

Pharmacologue-Toxicologue

Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction de la protection de la santé publique

1075, chemin Ste-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

☎ (418) 266-6741

📠 (418) 266-6708

✉ guy.sanfacon@msss.gouv.qc.ca

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?accueil>

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 4 mai 2012

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
(3211-12-193)**

Monsieur,

En réponse à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet ci-haut mentionné et en collaboration avec la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, nous vous transmettons notre avis.

Bien que l'étude d'impact réponde à plusieurs exigences de la directive sectorielle, nous demandons, pour que cette étude soit recevable d'un point de vue de santé publique, que le promoteur documente certains aspects relatifs au bruit initial autour de l'usine Tembec de Témiscaming, aux produits chimiques utilisés pour la maintenance de l'hydrocondenseur et, enfin, à la consommation de gaz naturel de l'usine. Vous trouverez les détails dans la lettre de la DSP ci-jointe.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le coordonnateur de l'Unité de santé environnementale,



par Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue

GS/MS/lb

P.J.

c. c. : M. Paul-Georges Rossi, DSP de l'Abitibi-Témiscamingue

Le 3 mai 2012

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Guy Sanfaçon
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie SEC à Témiscaming
(3211-12-193) analyse de la recevabilité de l'étude d'impact**

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande de collaboration pour l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact du projet de turboalternateur de Tembec Énergie SEC à Témiscaming selon un point de vue de santé publique. Bien que l'étude soit de qualité et exhaustive à plusieurs égards, nous croyons tout de même nécessaire que quelques informations supplémentaires soient apportées afin de préciser la portée de certains impacts sur la santé de la population.

Questions et commentaires

Section 2.4 Contexte et justification du projet :

À court terme, du gaz naturel va être utilisé pour fournir la vapeur nécessaire à la production d'électricité en parallèle de la combustion des liqueurs de cuisson. Quelle sera l'augmentation de la consommation de gaz naturel de l'usine ? Cela va-t-il entraîner une augmentation des quantités stockées sur le site ?

Une estimation de la quantité totale de gaz consommée serait aussi utile à l'évaluation de la production de gaz à effet de serre du projet.

Section 3.4.13.3 Bruit initial autour de l'usine Tembec de Témiscaming :

Des effets météorologiques sont avancés afin d'expliquer l'augmentation du niveau sonore nocturne pour les points 1, 2 et 4. Des explications plus précises seraient bienvenues étant donné que le point 3 n'a pas subi ce phénomène. De plus, si le changement de direction du vent au début de la nuit a influencé de façon positive les niveaux sonores aux points 2, 3, 6 et 10, ce phénomène aurait-il pu mener à une sous-estimation de l'impact sonore de l'usine aux points 1 et 11 ?

...2

Section 4.3.4 Hydrocondenseur :

Des produits chimiques vont être utilisés pour la maintenance de l'hydrocondenseur. Il serait opportun de voir figurer, en annexe, les fiches de sécurité de ces produits.

Enfin, une augmentation de la combustion de biomasse (écorce, résidus et boues) et de liqueur de cuisson est-elle prévue afin de soutenir la production d'électricité par le turboalternateur ? Si oui, l'impact de cette augmentation sur la qualité de l'air du secteur devra être documenté.

Nous espérons que ces questions et commentaires entraîneront un supplément d'information qui enrichira l'étude d'impact du projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Module santé environnementale,



Paul-Georges Rossi, Ph. D.
Agent de planification, de programmation
et de recherche

PGR/ca

c. c. Dr Réal Lacombe, Agence de la santé et des services sociaux de l'A-T

Québec, le 4 septembre 2012

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
(3211-12-193)**


Monsieur,

En réponse à votre demande d'analyse de recevabilité des réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés au promoteur (addenda A) concernant le projet mentionné ci-dessus et en collaboration avec la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, nous vous transmettons notre avis.

Après analyse du document reçu, nous estimons que le promoteur a répondu de manière satisfaisante à nos commentaires et questions émis dans notre lettre du 3 mai dernier. Ainsi, d'un point de vue de santé publique, nous considérons recevable l'addenda A proposé.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


pour: Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/LL/lb

p. j.

c. c. M. Stéphane Bessette, DSP de l'Abitibi-Témiscamingue

Le 31 août 2012

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Marion Schnebelen
Coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale par intérim
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Projet de turboalternateur de 50 MW sur le territoire de la municipalité de
Témiscamingue par Tembec Énergie S.E.C. – Addenda A
(Dossier 3211-12-193)**

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande de collaboration pour l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact environnementale (EIE) du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C à Témiscaming selon un point de vue de santé publique.

Après analyse de l'Addenda A, nous sommes en mesure de vous affirmer que tous les commentaires et questions qui ont été émis dans notre lettre datée du 3 mai 2012 ont été repris aux questions 6c, 11, 17 et 28 du document et le promoteur y a répondu à notre satisfaction. Ces éléments sont en lien avec le contexte et la justification du projet ainsi qu'avec ses impacts potentiels liés au bruit et aux émissions atmosphériques.

Conséquemment, nous estimons que d'un point de vue de santé publique, cet exercice a été réalisé de façon satisfaisante par le promoteur et appuyons la recevabilité de l'EIE déposée par TEMBEC pour son projet de turboalternateur.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Module santé environnementale,



Stéphane Bessette, M. Env.
Agent de planification, de programmation
et de recherche

SB/ca

c. c. Dr Réal Lacombe, Agence de la santé et des services sociaux de l'A-T



Le 14 juin 2012

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1T 5V7

**Objet : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
(Dossier 3211-12-193)**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 11 avril 2012, concernant notre contribution à l'analyse environnementale du projet mentionné en rubrique, nous vous informons que le ministère de la Sécurité publique considère le projet acceptable en regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence.

En effet, l'étude précise que, advenant un incident, la zone d'impact demeure restreinte à l'intérieur du site de l'usine. De plus, le promoteur du projet a prévu la mise à jour du plan de mesures d'urgence afin de tenir compte des nouvelles installations et intègre les opérations de la nouvelle centrale à son programme de gestion des risques.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Gaëtan L. Lessard, conseiller en sécurité civile. Vous pouvez le joindre à Rouyn-Noranda 819 763-3636 poste 42755 ou encore par courriel à gaetan.lessard@misp.gouv.qc.ca.

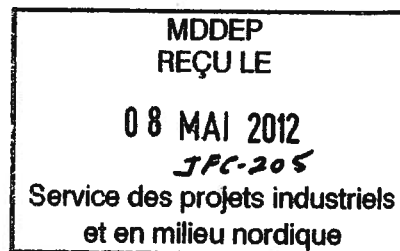
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Viger, directeur régional

Le 3 mai 2012

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 11 avril 2012 concernant le projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming (3211-12-193).

Vous trouverez ci-joint l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M^{me} Manon Carignan, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3037.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Marcel Grenier

MG/MC/ddr

p. j. Avis du MRNF

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT
DU PROJET DE TURBOALTERNATEUR DE TEMBEC ÉNERGIE S.E.C.À
TÉMISCAMING**

**Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
N/R : 20120416-90 – V/R : 3211-12-193**

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

2. ÉTAT DE SITUATION

Suite à l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec Distribution (HQD) annonçait, le 20 décembre 2011, le lancement d'un nouveau programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle, visant un bloc de 150 MW issu de projets de cogénération de 50 MW ou moins (décrets 1085-2011 et 1086-2011).

Le projet de turboalternateur de 50 MW de l'usine de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming a été retenu dans le cadre de ce programme.

En mars 2012, le promoteur déposait son étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3. COMMENTAIRES

Le Ministère a quelques interrogations par rapport au projet d'augmentation du potentiel de cogénération de Tembec et aimerait obtenir du promoteur les éclaircissements suivants :

- ✓ Il est écrit dans le rapport (section 2.4) qu'à moyen et long termes, la liqueur de cuisson constituera normalement 100 % de la biomasse utilisée. Le promoteur est-il en mesure de définir quand cet objectif sera atteint?
- ✓ Cette liqueur de cuisson provient de quel procédé des installations de l'usine?
- ✓ Comment cette liqueur de cuisson est-elle présentement utilisée ou disposée?

- ✓ Le promoteur devrait définir les impacts environnementaux et sociaux si les quantités de liqueur de cuisson réutilisées au site sont significatives;
- ✓ Le promoteur devra fournir des informations supplémentaires sur sa fourniture de vapeur; le contenu énergétique prévu est de 36 % (section 2.4). Cette nouvelle énergie sera utilisée dans quel procédé de l'usine et substituera quel type d'énergie?
- ✓ Si applicable, le promoteur devrait définir les impacts environnementaux et sociaux concernant la fourniture de vapeur.

4. PERSONNES-RESSOURCES

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Madame Anick Madon
Secteur de l'énergie
Direction du développement des énergies renouvelables
Tél. : 418 627-6386, poste 8355

Monsieur André L'Allier
Secteur des opérations régionales
Direction des affaires régionales
de l'Abitibi-Témiscamingue
Tél. : 819 763-3388, poste 230

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec Madame Manon Carignan, responsable du dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro 418 627-6256, poste 3037.

Le 3 mai 2012

Direction générale de l'électricité

PAR COURRIEL

Le 5 septembre 2012

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des
projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de turboalternateur de 50 MW sur le territoire de la
Municipalité de Témiscaming par Tembec Énergie S.E.C. –
Addenda A
V/D : 3211-12-193
N/D : 20120810-19

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre adressée à M. Marcel Grenier de notre
Ministère concernant l'objet mentionné ci-dessus.

Comme demandé, vous trouverez ci-joint, une note d'analyse contenant
les commentaires de la Direction générale de l'électricité du Secteur de
l'énergie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Julie Grignon

JG/AM/mt

c. c. M. Marcel Grenier, directeur de l'Environnement et de la Coordination

**Projet d'augmentation du potentiel de cogénération
Usine Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
Étude d'impact - Addenda A**

Note d'analyse (20120810-19)

1. MISE EN CONTEXTE

Suite à l'approbation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec Distribution (HQD) annonçait, le 20 décembre 2011, le lancement d'un nouveau programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle, visant un bloc de 150 MW issu de projets de cogénération de 50 MW ou moins (décrets 1085-2011 et 1086-2011).

Le projet de turboalternateur de 50 MW de l'usine de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming a été retenu dans le cadre de ce programme.

En mars 2012, le promoteur déposait son étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Suite à l'analyse de l'étude, la Direction du développement des énergies renouvelables (DDER) avait émis quelques commentaires, notamment sur l'utilisation de la liqueur de cuisson et de la vapeur.

En juin 2012, le promoteur soumettait un rapport intitulé Environnement - Addenda A répondant aux questions soulevées par les divers ministères consultés.

2. COMMENTAIRES

La DDER considère que le promoteur a répondu de façon satisfaisante aux interrogations soulevées lors de la révision de l'étude d'impact.

Ainsi, la DDER n'a pas de nouvelles questions à la suite de la lecture de l'Addenda A soumis par le promoteur, en juin 2012, et considère l'étude d'impact comme recevable.

Préparé par : Anick Madon, ing. M. Env., poste 8355

Date : 2012-08-29

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique

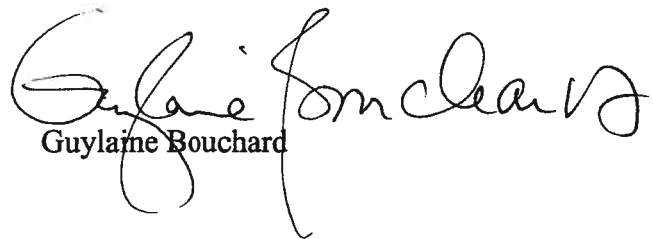
DATE : Le 3 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscamingue 3211-12-193
N/Réf. : SCW-781073

Vous trouverez ci-jointe une note donnant suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 11 avril 2012, relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

La personne désignée pour analyser ce dossier au Bureau des changements climatiques est M. Jean-Pierre Roy que vous pouvez joindre au 521-3868, poste 4663.

La directrice adjointe,


Guylaine Bouchard

c. c. : M. Jean-Pierre Roy



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard
Directrice adjointe
Bureau des changements climatiques

DATE : Le 3 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscamingue
3211-12-193
N/Réf. : SCW-781073

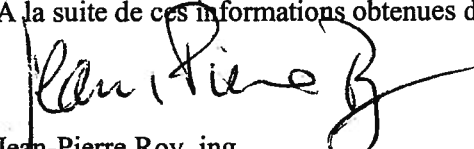
La présente se veut notre avis en réponse à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 11 avril 2012, relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

Conformément au champ d'expertise du Bureau des changements climatiques, nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet effet, les conséquences du projet sur les changements climatiques n'ont pas été abordées dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre en avril du projet de turboalternateur.

L'étude du projet soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement devrait contenir les informations suivantes nécessaires à l'évaluation du projet par le BCC :

- faire mention de toutes les activités prévues sur le site qui seront susceptibles d'émettre des GES, incluant la consommation de combustible;
- démontrer qu'il s'agit de la meilleure technologie disponible pour réduire les émissions de GES et comparer la technologie choisie aux autres technologies disponibles en termes d'intensité d'émission de GES;
- faire mention de la nature et de la quantité de chacun des GES émis et en faire la somme en équivalent CO₂ en séparant les GES associés au procédé de ceux associés à l'utilisation de combustible;
- démontrer que le procédé a été optimisé de même que l'utilisation de combustible et que des actions concrètes ont été mises en place pour diminuer le plus possible l'intensité d'émission des GES;
- démontrer que les facteurs d'émission utilisés proviennent de sources reconnues.

À la suite de ces informations obtenues du promoteur, nous pourrions effectuer l'étude.


Jean-Pierre Roy, ing.
Conseiller en changements climatiques

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

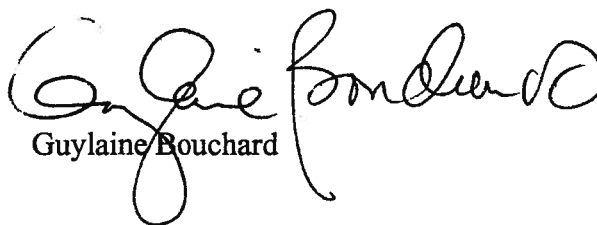
DATE : Le 5 septembre 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming 3211-12-193 (Addenda A)
N/Réf. : SCW-781073

Vous trouverez ci-jointe une note donnant suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 9 août 2012, relativement au complément d'information présentant des modifications au projet susmentionné.

La personne désignée pour analyser ce dossier au Bureau des changements climatiques est M. Jean-Pierre Roy que vous pouvez joindre au 521-3868, poste 4663.

La directrice du développement,


Guylaine Bouchard

c. c. : M. Jean-Pierre Roy



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard
Directrice du développement
Bureau des changements climatiques

DATE : Le 5 septembre 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
3211-12-193- Addenda A- juin 2012
N/Réf. : SCW-781073

La présente se veut notre avis en réponse à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 9 août 2012, relativement à un complément d'information présentant des modifications au projet susmentionné.

Conformément au champ d'expertise du Bureau des changements climatiques, nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet effet, les précisions demandées quant aux conséquences du projet sur les changements climatiques ont été abordées dans l'addenda à l'étude d'impact du projet déposée par l'initiateur du projet.

À la suite de cette information obtenue du promoteur, le BCC considère que le projet est recevable en regard du volet des changements climatiques.

Jean-Pierre Roy, ing.
Conseiller en changements climatiques

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 18 mai 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
(3211-12-193)**

La présente note fait suite à la demande d'avis du 11 avril 2012 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « *Rapport principal – Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement déposée au MDDEP* » de mars 2012.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

Description sommaire du projet

Le projet consiste à installer un groupe turboalternateur d'une puissance nominale de 50 MW. Le nouveau turboalternateur sera localisé sur le complexe industriel de Tembec à Témiscaming.

La vapeur provenant de la chaudière #10 de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse de l'usine servira à produire 50 MW d'électricité par le biais du groupe turboalternateur. La nouvelle turbine à vapeur sera de type à double extraction/condensation avec une capacité d'alimentation de 320 t/h de vapeur haute pression (6 200 kPa et 468 °C).

Questions

Q.1 – Fournir les fiches signalétiques de l'ensemble des produits chimiques qui seront utilisés dans le cadre de l'ajout du turboalternateur : inhibiteur de corrosion et de tartre, biocide oxydant, biodispersant et autres s'il y a lieu;

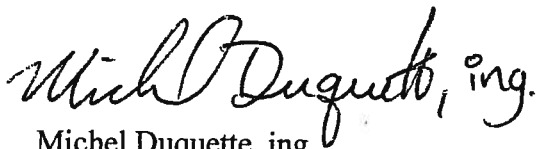
...2

Q.2 – Fournir une copie du plan préliminaire des mesures d'urgence concernant l'ajout du nouveau groupe turboalternateur.

Conclusion

Les informations relatives au volet risques d'accidents technologiques, présentées par l'initiateur, sont insuffisantes pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable.

L'initiateur de projet devra répondre de façon satisfaisante aux diverses questions énoncées dans cet avis. Lorsque les réponses seront jugées satisfaisantes, alors un avis de recevabilité sera émis.



Michel Duquette, ing.

Spécialiste en analyse de risques technologiques

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul, directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets
nordiques et miniers

DATE : Le 11 septembre 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
(3211-12-193)**

La présente note fait suite à la demande d'avis du 9 août 2012 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « *Addenda A – Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement déposée au MDDEP* » de juin 2012.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

Description sommaire du projet

Le projet consiste à installer un groupe turboalternateur d'une puissance nominale de 50 MW. Le nouveau turboalternateur sera localisé sur le complexe industriel de Tembec à Témiscaming.

La vapeur provenant de la chaudière #10 de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse de l'usine servira à produire 50 MW d'électricité par le biais du groupe turboalternateur. La nouvelle turbine à vapeur sera de type à double extraction/condensation avec une capacité d'alimentation de 320 t/h de vapeur haute pression (6 200 kPa et 468 °C).

Commentaire sur le plan des mesures d'urgence (PMU)

Advenant l'émission d'un décret en faveur du projet, l'initiateur de projet devra compléter de façon satisfaisante le PMU en tenant compte des divers éléments manquants ou incomplets énoncés dans la liste suivante :

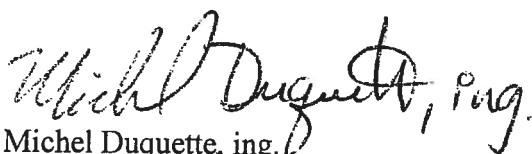
...2

- une description des scénarios d'accidents retenus pour la planification et de leurs conséquences (quantité ou concentration de contaminants émis, radiations thermiques, surpressions, zones touchées, etc.);
- une liste téléphonique des personnes ou organismes clés (numéros 24 heures) avec la structure d'alerte : policiers et pompiers, municipalité, Urgence-Environnement, ambulances et médecins, récupérateurs, dirigeants de l'entreprise, autres ressources s'il y a lieu;
- la liste du matériel d'intervention sur place ou rapidement disponible ainsi que ses caractéristiques, les volumes notamment;
- un plan d'évacuation interne, s'il y a lieu;
- un plan détaillé des installations en fonction des mesures d'urgence et des plans d'action proposés (localisation des substances dangereuses, des systèmes d'extinction, sorties d'évacuation, etc.);
- une copie des ententes prises avec d'autres organismes en vue de l'application des plans d'action;
- un plan d'action détaillé (scénario d'intervention minute par minute) pour le scénario alternatif identifié dans l'analyse de risques comme celui ayant les conséquences les plus étendues.

Le PMU devra être remis lors de la demande de certificat d'autorisation pour la mise en exploitation du turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming.

Conclusion sur la recevabilité

Les informations relatives au volet risques d'accidents technologiques, présentées par l'initiateur, sont suffisantes pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable sous réserve que l'initiateur de projet fournisse la fiche signalétique de l'huile de lubrification du turboalternateur.



Michel Duquette, ing.
Spécialiste en analyse de risques technologiques

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul, directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets
nordiques et miniers

DATE : Le 11 septembre 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
(3211-12-193)**

La présente note fait suite à la demande d'avis du 9 août 2012 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « *Addenda A – Projet de turboalternateur – Étude d'impact sur l'environnement déposée au MDDEP* » de juin 2012.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

Description sommaire du projet

Le projet consiste à installer un groupe turboalternateur d'une puissance nominale de 50 MW. Le nouveau turboalternateur sera localisé sur le complexe industriel de Tembec à Témiscaming.

La vapeur provenant de la chaudière #10 de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse de l'usine servira à produire 50 MW d'électricité par le biais du groupe turboalternateur. La nouvelle turbine à vapeur sera de type à double extraction/condensation avec une capacité d'alimentation de 320 t/h de vapeur haute pression (6 200 kPa et 468 °C).

Commentaire sur le plan des mesures d'urgence (PMU)

Advenant l'émission d'un décret en faveur du projet, l'initiateur de projet devra compléter de façon satisfaisante le PMU en tenant compte des divers éléments manquants ou incomplets énoncés dans la liste suivante :

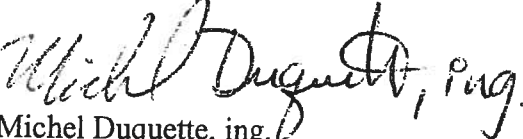
...2

- une description des scénarios d'accidents retenus pour la planification et de leurs conséquences (quantité ou concentration de contaminants émis, radiations thermiques, surpressions, zones touchées, etc.);
- une liste téléphonique des personnes ou organismes clés (numéros 24 heures) avec la structure d'alerte : policiers et pompiers, municipalité, Urgence-Environnement, ambulances et médecins, récupérateurs, dirigeants de l'entreprise, autres ressources s'il y a lieu;
- la liste du matériel d'intervention sur place ou rapidement disponible ainsi que ses caractéristiques, les volumes notamment;
- un plan d'évacuation interne, s'il y a lieu;
- un plan détaillé des installations en fonction des mesures d'urgence et des plans d'action proposés (localisation des substances dangereuses, des systèmes d'extinction, sorties d'évacuation, etc.);
- une copie des ententes prises avec d'autres organismes en vue de l'application des plans d'action;
- un plan d'action détaillé (scénario d'intervention minute par minute) pour le scénario alternatif identifié dans l'analyse de risques comme celui ayant les conséquences les plus étendues.

Le PMU devra être remis lors de la demande de certificat d'autorisation pour la mise en exploitation du turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming.

Conclusion sur la recevabilité

Les informations relatives au volet risques d'accidents technologiques, présentées par l'initiateur, sont suffisantes pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable sous réserve que l'initiateur de projet fournisse la fiche signalétique de l'huile de lubrification du turboalternateur.



Michel Duquette, ing.
Spécialiste en analyse de risques technologiques

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Direction des évaluations environnementales
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 1^{er} mai 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C.
à Témiscaming**

V/Réf. : 3211-12-193

Je vous transmets les commentaires de Mme Myjanoue Perron, ing., portant sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming. Nous avons reçu les documents le 13 avril 2012.

Madame Perron est disponible pour toute précision supplémentaire au numéro de téléphone (418) 521-3950, poste 4775.

DB/MP/gm

Danielle Boulanger

Danielle Boulanger, ing.
Chef de la Division PRRI

DESTINATAIRE : Mme Danielle Boulanger
Chef de la Division PRRI

DATE : Le 1^{er} mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur au complexe Tembec à
Témiscaming - Avis de recevabilité

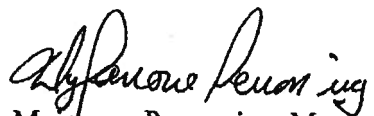
N/RÉFÉRENCE : 3211-12-193

La présente note vise à répondre à la demande d'avis, datée du 11 avril 2012, sur la recevabilité du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming. Ce projet a été déposé en mars 2012 par Tembec.

En regard de nos mandats, nous considérons que ce projet d'étude d'impact répond aux critères de recevabilité.

Toutefois, bien que cela ne modifie pas la recevabilité, nous tenons à préciser que les annexes D et E, auxquelles le document fait référence, sont absentes du document déposé. L'annexe D contiendrait les listes exhaustives des espèces de grands mammifères et des 18 espèces de reptiles et d'amphibiens les plus susceptibles de fréquenter la zone d'étude. L'annexe E, quant à elle, expose l'approche utilisée pour déterminer l'intensité de l'impact social et environnemental du bruit. Tembec devrait les inclure dans le document lors du dépôt officiel de l'étude d'impact auprès du Ministère.

MP/gm


Myjanoue Perron, ing. M.env.
Division PRRI

EXPERTISE TECHNIQUE

NATURE DE LA DEMANDE : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C., Témiscaming

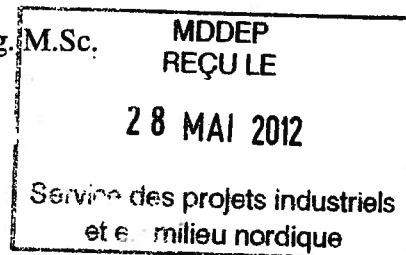
EXPERTISE DEMANDÉE PAR : Jean-François Coulombe, Chef du service des projets industriels et en milieu nordique

EXPERTISE ÉMISE PAR : André Paquet, ing. M.Sc.

DATE : Le 28 mai 2012

N/RÉFÉRENCE : SCW-780707

V/RÉFÉRENCE : 3211-12-193



1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir nos commentaires concernant la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet du turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming.

2. ÉNONCÉ DU PROJET

Tembec est une importante société intégrée de produits forestiers implantée en Amérique du Nord et en France. Comptant approximativement 4 000 employés, dont 1 650 au Québec et 970 à Témiscaming, elle opère une trentaine d'usines et affiche un chiffre d'affaires d'environ deux milliards de dollars. Ses principaux produits sont les pâtes commerciales, les papiers et les produits du bois, et elle fabrique également des produits sylvichimiques dérivés de ses procédés de production de pâtes et des produits chimiques de spécialité.

Le Groupe des pâtes de Tembec compte six unités d'exploitation qui produisent de la pâte kraft, de la pâte à haut rendement et de la cellulose pour usages spéciaux. Ces produits sont offerts dans le monde entier par l'entremise de bureaux de vente nationaux

...2

et internationaux. Tembec est le plus important fabricant de pâte à haut rendement et le 2^e plus important fabricant de pâte dissolvante de spécialités au monde.

Tembec a créé la filiale Tembec Énergie Société en commandite, ci-après nommée Tembec Énergie S.E.C, qui construira et exploitera le futur turboalternateur. Ce dernier sera localisé sur le complexe industriel de Tembec et sera adjacent aux installations existantes. Le projet, qui consiste à installer un groupe turboalternateur, vise à :

- Transformer en électricité (50 MW) une partie de l'énergie contenue dans la vapeur provenant de la chaudière de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse de l'usine. Le nouveau groupe turboalternateur comprendra une turbine à vapeur à multiples stages d'extraction permettant de rencontrer les besoins de l'usine en vapeur couplée à un alternateur qui produira de l'électricité pouvant être vendue à Hydro-Québec Distribution;
- Générer des revenus additionnels qui aideront à rétablir la rentabilité financière de l'usine et à assurer la pérennité des installations;
- Poursuivre l'amélioration continue des performances environnementales des installations actuelles de l'usine.

3. INFORMATIONS FOURNIES

Le document fourni pour analyse est le suivant :

- « Projet de turboalternateur », Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs », Rapport principal, SNC-Lavalin Environnement, mars 2012.

4. ANALYSE ET COMMENTAIRES

Dans le cadre de ce projet, comme la nouvelle turbine sera installée dans un bâtiment existant et que l'implantation de celle-ci n'aura pas de répercussions environnementales sur les sols, nous n'avons aucun commentaire à formuler.



André Paquet, ing. M.Sc.

EXPERTISE TECHNIQUE

NATURE DE LA DEMANDE : Projet de turboalternateur de
Tembec Énergie S.E.C., Témiscaming

EXPERTISE DEMANDÉE PAR : Jean-François Coulombe, Chef du service des
projets industriels et en milieu nordique

EXPERTISE ÉMISE PAR : Benoit Nadeau

DATE : 28 mai 2012

N/RÉFÉRENCE : SCW-780707

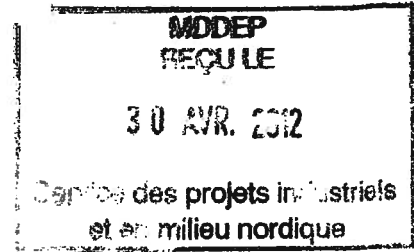
V/RÉFÉRENCE : Dossier 3211-12-193

Nous avons révisé les documents d'étude d'impact du projet de Tembec, sous les aspects des matières dangereuses. Le procédé utilisé pour la production d'électricité par turboalternateur ne génère par ses opérations que peu de matières dangereuses résiduelles.

Nous estimons que les aspects reliés à la gestion des matières dangereuses ont été traités adéquatement dans ces documents, autant quantitativement que qualitativement. Ainsi, nous considérons cette étude d'impact recevable du point de vue des matières dangereuses.



Benoit Nadeau
Service des lieux contaminés
et des matières dangereuses



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef du Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Alain Lavoie
Chef du Service des matières résiduelles

DATE : Le 27 avril 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming

V/Réf. : 3211-23-193
N/Réf. : SCW-781535

Vous trouverez ci-jointe l'expertise de M^{me} Suzanne Burelle, ingénieure au Service des matières résiduelles, concernant le dossier mentionné en rubrique.

Le chef de service,

Alain Lavoie

AL/SB/sl

p. j.

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Alain Lavoie
Chef du Service des matières résiduelles

EXPÉDITRICE : Suzanne Burelle

DATE : Le 24 avril 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
(Dossier 3211-12-193)

N/Réf : SCW-781535

Le Service des matières résiduelles (SMR) est sollicité par la Direction des évaluations environnementales pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C., localisé dans la municipalité de Témiscaming.

L'analyse qui porte sur la qualité de l'étude se traduit donc sous la forme du commentaire suivant :

Aux sections 4.5.6, 6.1.3 et 8.1, il est fait mention de valorisation des débris de construction mais aucun élément ne décrit les modes de valorisation possibles à privilégier selon la hiérarchie des 3RV et les types de matériaux. Finalement, les obligations qui seront faites à l'entrepreneur à cet effet ne sont pas décrites non plus.

SB/sl

Suzanne Burelle, ing.
Suzanne Burelle, ing., M.Sc.
Service des matières résiduelles



YR-4561
↳ JFB

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Alain Lavoie
Chef du Service des matières résiduelles

DATE : Le 5 septembre 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de 50 MW sur le territoire de la
municipalité de Témiscaming par Tembec Énergie S.E.C. -
Addenda A

V/Réf. : 3211-23-193
N/Réf. : SCW-781535

Vous trouverez ci-jointe l'avis de M^{me} Suzanne Burelle, ingénieure au Service des
matières résiduelles, concernant le dossier mentionné en rubrique.

Le chef de service,



Alain Lavoie

AL/SB/sla

p. j. avis

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Alain Lavoie
Chef du Service des matières résiduelles

EXPÉDITRICE : Suzanne Burelle, ing. M.Sc.

DATE : Le 5 septembre 2012


OBJET : Projet de turboalternateur de 50 MW sur le territoire de la
municipalité de Témiscaming par Tembec Énergie S.E.C.
- Addenda A
(Dossier 3211-12-193)

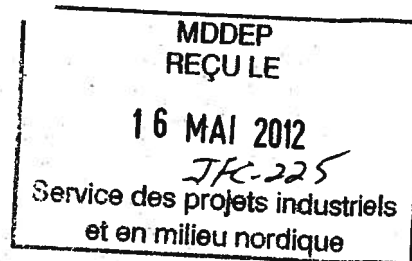
N/Réf : SCW-781535

Le Service des matières résiduelles (SMR) a été sollicité par la Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C., localisé dans la municipalité de Témiscaming. Un avis a été émis le 24 avril 2012. Le SMR est de nouveau sollicité pour analyser les réponses du promoteur.

Les réponses du promoteur aux commentaires du SMR sont jugées satisfaisantes et l'étude d'impact est recevable selon notre champ de compétence.

SB/


Suzanne Burelle, ing.



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul
(Monsieur Jean-François Coulombe)
Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 16 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur
Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
Analyse de la recevabilité du projet
N/Réf. : SCW-781955
V/Réf. : 3211-12-193

Vous trouverez ci-joint l'avis technique produit par M. Jean Jobidon concernant le dossier mentionné en objet.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jobidon, au numéro 418 521-3885, poste 4867.

Nancy Bernier
Chef du Service des eaux industrielles

p. j.

DESTINATAIRE : Madame Nancy Bernier
Chef du Service des eaux industrielles

DATE : Le 16 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur
Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming
Analyse de la recevabilité du projet
N/Réf. : SCW-781955
V/Réf. : 3211-12-193

1. OBJET DE LA DEMANDE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, l'entreprise Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming a transmis un rapport d'étude d'impact.

Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales sollicite la collaboration du Service des eaux industrielles (SEI) afin d'évaluer ce rapport.

2. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Avis de projet, Tembec Énergie S.E.C., novembre 2011
- *Rapport principal – Projet de turboalternateur*, préparé par la firme SNC-Lavalin, projet n° 608247, mars 2012

3. ANALYSE

L'exploitation de la fabrique de pâtes et papiers est assujettie au Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP). Les principaux aspects de ce règlement, qui sont sous la responsabilité du SEI, concernent la gestion des eaux usées provenant des aires de stockage et d'entreposage, le traitement des eaux usées et la réalisation d'un programme de suivi environnemental. De plus, quelques normes et exigences supplémentaires sont imposées dans l'attestation d'assainissement délivrée en 2009.

Tous les éléments requis, relevant du champ de pratique du SEI, sont abordés dans l'avis de projet (AP) ou dans le rapport d'étude d'impact (RÉI). Les informations suivantes seront analysées lors de la phase d'acceptabilité du projet, mais, à moins de changements importants, nous pouvons déjà mentionner que le projet ne contrevient pas aux attentes du SEI.

- Stockage de biomasse : Nous comprenons que toutes les activités, tant dans la phase de construction que dans celle d'exploitation, seront réalisées sur le site industriel existant (AP, point 9 / RÉI, points 4.5 et 4.7). Si l'agrandissement ou l'implantation d'une nouvelle aire de stockage ou d'entreposage était prévu, cela devrait apparaître dans le projet. Des mesures additionnelles d'autosurveillance seraient alors requises.
- Prélèvement d'eau : Il est prévu que le prélèvement augmente de 2 % (RÉI, point 4.4.2 : 3 300 m³/j versus 157 600 m³/j). Cela est négligeable et ne contrevient à aucune obligation de l'entreprise en vertu du RFPP ou de son attestation d'assainissement.
- Eaux sanitaires et de ruissellement :
 - **Phase de construction** (RÉI, points 4.5.4 et 6.1.2)
L'aire d'implantation du turboalternateur pourrait apporter des volumes d'eau de ruissellement supplémentaires. Ces volumes d'eau se draineront de la façon suivante :
 - au nord, vers le réseau d'égout de procédé et le système de traitement;
 - au sud – sud-ouest, vers le confinement des eaux du parc de réservoirs de production d'alcool ou vers les aires de stockage de copeaux.
 Les égouts des installations temporaires de chantier seront raccordés au réseau existant de l'usine et traités. Dans certains cas, l'installation de toilettes chimiques est possible et leur entretien par une firme spécialisée ne causera pas d'impact des eaux sanitaires supplémentaires (dans ce cas, un registre sera complété).
 - **Phase d'exploitation** (RÉI, points 4.7.2 et 6.2.1)
Une fois complété, le projet ne générera pas d'augmentation de rejets d'eaux pluviales ou sanitaires. Les infrastructures actuelles sont aptes à évacuer les eaux pluviales et à traiter les eaux sanitaires.
- Eaux de refroidissement : (RÉI, points 4.3.4 et 4.4.2) Du 3 300 m³/j d'eau additionnelle prélevée, 1 600 m³/j (67 m³/h) seront utilisés l'hydrocondenseur (53 m³/j évaporés, 9 m³/j purgés et réutilisés dans le procédé). Les 1 700 autres m³/j seront utilisés pour refroidir le turboalternateur et, ensuite, comme eaux d'alimentation de chaudière. Aucun impact n'est appréhendé par le SEI car il n'y a pas d'augmentation des rejets.

- Eaux de procédé : La capacité du système de traitement des eaux usées de procédé est suffisante. Les normes de rejet du RFPP et celles de l'attestation d'assainissement sont toutes respectées. D'après les bilans annuels produits par le SEI, une marge de manœuvre est disponible.

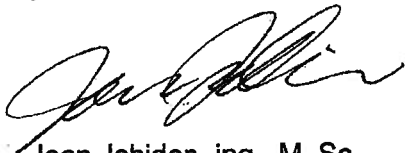
4. RECOMMANDATIONS

Le projet ne contrevient pas au RFPP. De plus, les exigences de l'attestation d'assainissement en vigueur sont également respectées.

Toutefois, le présent avis ne concerne pas l'étude sur les mesures de prévention prévues à l'attestation d'assainissement délivrée le 13 mars 2009 (partie VI). Un rapport sur des correctifs à réaliser à des réservoirs et à des quais de déchargement a été déposé en mars 2012. Pour plus d'information, la direction régionale peut être consultée.

Conséquemment, à propos de l'étude d'impact sur l'implantation d'un turboalternateur, le SEI considère que le projet est recevable.

Salutations,



Jean Jobidon, ing., M. Sc.
Service des eaux industrielles

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 mai 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming**

V/Réf. : 3211-12-193

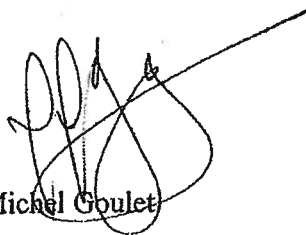
N/Réf. : DPQA 1166

Suite à votre demande du 11 avril dernier, vous trouverez ci-joint l'avis technique préparé par M. Carol Gagné, ingénieur, concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie l'analyse de la recevabilité environnementale de M. Gagné.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le directeur,



Michel Goulet

MG/lb

p. j.

c. c. M. Carol Gagné, DPQA

EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Monsieur Michel Goulet, directeur
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Carol Gagné, ing., M.Sc.

DATE : Le 9 mai 2012

OBJET : **Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C.
à Témiscaming - Analyse de la recevabilité**

V/Réf. : 3211-12-193

N/Réf. : DPQA 1166

1. Objet de la demande

Tembec exploite actuellement un complexe regroupant six usines, notamment une usine de pâte, une usine de production de cellulose, une usine de production de carton et trois usines de produits chimiques. Le projet consiste à installer un groupe turboalternateur, d'une puissance nominale de production d'électricité d'environ 50 MW, dans l'usine de production de cellulose. Ce nouveau turboalternateur permettrait de transformer en électricité une partie de l'énergie contenue dans la vapeur provenant de la chaudière n° 10 de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse existantes de l'usine. Cette production d'électricité sera vendue à Hydro-Québec-Distribution.

Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales demande d'analyser l'étude d'impact de façon à déterminer, pour le volet des émissions atmosphériques, la recevabilité environnementale du projet (réf. 1).

...2

2. Analyse de la recevabilité environnementale (réf. 1)

À la suite de l'évaluation de l'étude d'impact sur l'environnement, volet émissions atmosphériques, il apparaît qu'il n'y aurait aucune émission atmosphérique additionnelle en provenance de la chaudière n° 10 de récupération de la liqueur de cuisson et de la chaudière à biomasse existantes de l'usine. Nous considérons donc que le projet est recevable dans son ensemble, sous réserve que le promoteur confirme l'énoncé précédent.



Carol Gagné, ing., M.Sc.

CG/lb

3. RÉFÉRENCE

1. Tembec Énergie S.E.C., Témiscaming, Projet de turboalternateur, Étude d'impact sur l'environnement, Mars 2012.

Thérien, Michel

De: Boulianne, Normand
Envoyé: 22 juin 2012 08:36
À: Thérien, Michel
Cc: Lacouline, Raynald; Ouellet, Michel
Objet: TR : Projet de turboalternateur SCW-781443

Bonjour Michel,

Prendre connaissance du message ci-joint préparé par Raynald Lacouline. Au besoin contacter Raynald.

Normand Boulianne

-----Message d'origine-----

De : Lacouline, Raynald
Envoyé : 22 juin 2012 07:58
À : Boulianne, Normand
Objet : Projet de turboalternateur SCW-781443

Normand,

ce courriel est pour t'indiquer que ce projet consiste à installer un turboalternateur additionnel dans un bâtiment existant et de l'intégrer dans un procédé déjà existant aux installations du complexe industriel de Tembec - Témiscaming.

Tel que présenté il n'y a pas d'impact sur l'eau souterraine en rapport avec ce projet d'ajout d'un turboalternateur mis à part ceux déjà existant le cas échéant. Par ailleurs, bien que non traité dans le document transmis par la Direction des évaluations environnementales, je poserais la question si le fait d'installer cet équipement nécessitera un agrandissement de l'aire de stockage des matières premières qui alimentent le complexe industriel. Advenant un agrandissement, quel est l'impact sur l'eau souterraine?

Bonne journée

Raynald Lacouline,ing.
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des politiques de l'eau
Service de l'aménagement et des
eaux souterraines
Édifice Marie Guyart, 8e étage, bte 42
Québec (Québec)
G1R 5V7
Tél: (418) 521-3885 poste 4819
Télec.: (418) 643-2003
raynald.lacouline@mddep.gouv.qc.ca

Bourque, Jean-François

De: Lacouline, Raynald
Envoyé: 27 août 2012 07:57
À: Bourque, Jean-François
Objet: TR : Projet de turboalternateur SCW-781443
Importance: Haute

Monsieur Bourque,

pour donner suite à la demande de votre direction,

nous avons bien reçu l'addenda A du projet de turboalternateur préparé par SNC-Lavalin en date de juin 2012 et portant le numéro 608247.

À la question QC-28 en page 18 de cet addenda, la question soulevée dans mon courriel du 22 juin 2012 a été transmise au promoteur et répondue dans l'addenda A.

Tel que présentée, cette réponse indique qu'il n'y a pas d'agrandissement ou d'implantation de nouvelle aire de stockage ou d'entreposage de matières premières pour alimenter le complexe industriel.

Conséquemment il n'y a pas d'impact additionnel d'anticipé (par l'ajout d'un turboalternateur) mis à part ceux existant le cas échéant. Ainsi cette étude est recevable selon notre champ d'activité.

Par ailleurs dans ce dossier, nous souhaitons ne plus être consulté car ce projet n'a pas d'impact additionnel sur les eaux souterraines.

Bonne journée

-----Message d'origine-----

De : Thérien, Michel
Envoyé : 22 juin 2012 10:40
À : Boulianne, Normand
Cc : Lacouline, Raynald
Objet : RE : Projet de turboalternateur SCW-781443
Importance : Haute

merci

-----Message d'origine-----

De : Boulianne, Normand
Envoyé : 22 juin 2012 08:36
À : Thérien, Michel
Cc : Lacouline, Raynald; Ouellet, Michel
Objet : TR : Projet de turboalternateur SCW-781443

Bonjour Michel,

Prendre connaissance du message ci-joint préparé par Raynald Lacouline. Au besoin contacter Raynald.

Normand Boulianne

-----Message d'origine-----

De : Lacouline, Raynald

Envoyé : 22 juin 2012 07:58

À : Boulianne, Normand

Objet : Projet de turboalternateur SCW-781443

Normand,

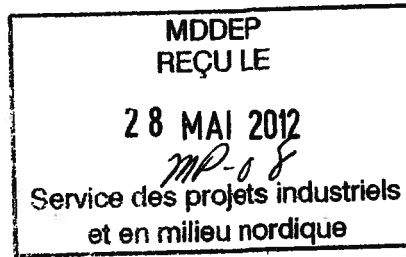
ce courriel est pour t'indiquer que ce projet consiste à installer un turboalternateur additionnel dans un bâtiment existant et de l'intégrer dans un procédé déjà existant aux installations du complexe industriel de Tembec - Témiscaming.

Tel que présenté il n'y a pas d'impact sur l'eau souterraine en rapport avec ce projet d'ajout d'un turboalternateur mis à part ceux déjà existant le cas échéant. Par ailleurs, bien que non traité dans le document transmis par la Direction des évaluations environnementales, je poserais la question si le fait d'installer cet équipement nécessitera un agrandissement de l'aire de stockage des matières premières qui alimentent le complexe industriel. Advenant un agrandissement, quel est l'impact sur l'eau souterraine?

Bonne journée

Raynald Lacouline,ing.
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des politiques de l'eau
Service de l'aménagement et des
eaux souterraines
Édifice Marie Guyart, 8e étage, bte 42
Québec (Québec)
G1R 5V7
Tél: (418) 521-3885 poste 4819
Télec.: (418) 643-2003
raynald.lacouline@mddep.gouv.qc.ca

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

DATE : Le 23 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
V/réf. : 3211-12-193
N/réf. : Savex-11234
SCW-000781327

Voici un avis de la part de Lucie Wilson en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone 418 521-3820, postes 7063.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,

Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lucie Wilson

DATE : Le 23 mai 2012

OBJET : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming

V/réf. : 3211-12-193

N/réf. : Savex-11234

SCW-000781327

Comme demandé dans la note de monsieur Jean-François Coulombe du 11 avril 2012, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming. Voici nos commentaires relativement à ce document.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'ajout d'un turboalternateur de 50 MW et d'un hydro-condenseur (tour de refroidissement) au complexe industriel de Tembec à Témiscaming, plus spécifiquement à l'usine de cellulose de spécialité. Des produits chimiques seront utilisés à l'hydro-condenseur, soit un inhibiteur de corrosion et de tartre, un biocide et un biodispersant. Afin d'éviter l'accumulation de solides dissous et l'entartrage de la tour et du circuit, une purge continue d'environ 9 m³/h sera réalisée. Cette purge sera réutilisée comme eau de procédé ailleurs dans l'usine de pâte. Elle sera ensuite dirigée au système de traitement des eaux du complexe, puis à la rivière des Outaouais.

COMMENTAIRE

Les produits chimiques utilisés dans la tour de refroidissement étant susceptibles de se retrouver au système de traitement des eaux usées puis, dans une certaine mesure, à l'effluent de la papetière, il faudrait préciser la nature des trois additifs prévus et fournir leur fiche signalétique.

...2

Selon notre champ d'expertise, l'étude d'impact du projet de turboalternateur de Tembec nous apparaît recevable sous réserve que le commentaire précédent soit pris en considération.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'LW-sc/ml', written in a cursive style.

LW-sc/ml

Bourque, Jean-François

De: Wilson, Lucie
Envoyé: 29 août 2012 14:11
À: Bourque, Jean-François
Cc: Boucher, Ginette
Objet: Tembec Energie à Témiscaming SCW-781327

Bonjour,

J'ai bien reçu le document de réponses aux questions concernant le projet de turboalternateur. La question que j'avais posée lors de l'analyse de recevabilité a été répondue de façon adéquate. Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler.

Lucie Wilson

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Tél.: (418) 521-3820, poste 7063
lucie.wilson@mddep.gouv.qc.ca

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 4 mai 2012

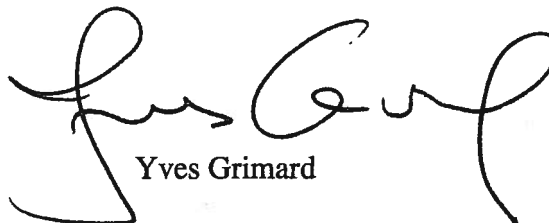
OBJET : Impact sur la qualité de l'air ambiant du projet de turboalternateur
de l'usine de Tembec, à Témiscaming

N/réf. : Savex-11234
V/réf. : 3211-12-193
SCW-781327

Voici un avis de la part de M. Jean-François Brière en réponse au dossier mentionné en
objet. S'il y a lieu, vous pouvez le joindre au 418 521-3820, poste 4733.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous
prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,


Yves Grimard

p.j. (1)

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITEUR : Jean-François Brière

DATE : Le 4 mai 2012

OBJET : Impact sur la qualité de l'air ambiant du projet de turboalternateur
de l'usine de Tembec, à Témiscaming

N/Réf. : Savex-11234

Le 13 avril dernier, nous avons reçu une demande d'avis technique de la part de monsieur Jean-François Coulombe, de la Direction des évaluations environnementales, au sujet du projet de turboalternateur de l'usine de Tembec, à Témiscaming. L'étude d'impact réalisée par la firme SNC-Lavalin nous a été acheminée afin de statuer sur la recevabilité de cette étude au regard des impacts sur la qualité de l'air ambiant.

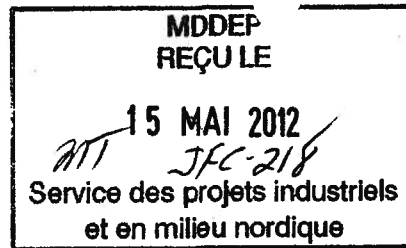
Nous avons pris connaissance de la documentation soumise à notre attention. Après vérification, il s'est avéré que le présent projet n'aura aucun impact additionnel sur la qualité de l'air ambiant. En effet, l'impact sur la qualité de l'air ambiant provient de l'exploitation de la chaudière de récupération #10 qui a déjà fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation. La modélisation réalisée lors de cette demande a été validée par le Service des avis et des expertises (numéro de référence Savex-10967) qui concluait que le projet de remplacement de chaudières de récupération existantes par la chaudière de récupération #10 était acceptable.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, n'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire.


JFB-gb/ml

c. c. M. Gilles Boulet, DSEE
M. Pierre Walsh, DSEE

savex-11234/521203461



DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 mai 2012

OBJET : Étude d'impact, projet de turboalternateur de Tembec Énergie
S.E.C. à Témiscaming

N/Réf. : 7610-08-01-50201-00 (400920266)
(3211-12-193)

Une demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement¹ du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming a été transmise à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) le 11 avril 2012.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis de M^{me} Brigitte Goulet concernant les questions et commentaires qui ont été regroupés selon les différents chapitres de l'étude d'impact.

De manière générale, l'étude d'impact est satisfaisante, mais il manque certaines informations et éléments requis dans la directive, notamment concernant l'absence de certaines annexes, des données sur les espèces fauniques et des impacts sur le milieu sonore.

Veuillez également prendre note que l'entreprise Tembec a obtenu la délivrance d'une deuxième attestation d'assainissement le 13 mars 2009. Cette dernière viendra à échéance le 13 mars 2014 et est présentement en révision.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Brigitte Goulet au 819 763-3333, poste 265.

La directrice régionale,

Édith van de Walle

EW/BG/dd

¹ SNC-LAVALIN, Rapport principal – Projet de turboalternateur, étude d'impact sur l'environnement déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Tembec Énergie S.E.C., Témiscaming, mars 2012, 8 sections + annexes.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

DESTINATAIRE : Madame Édith van de Walle
Directrice régionale

DATE : Le 10 mai 2012

OBJET : **Étude d'impact, projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming**
N/Réf. : 7610-08-01-50201-00 (400920262)

1. OBJET DE LA DEMANDE

La Direction des évaluations environnementales (DÉE) sollicite la collaboration de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (DRAE) concernant l'avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de turboalternateur présenté par Tembec S.E.C.

Cette analyse portera sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Il s'agit de vérifier si tous les éléments requis de la directive ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils le sont de manière satisfaisante et valable (aspect qualitatif). La DRAE sera plus tard sollicitée sur l'acceptabilité environnementale du projet.

2. PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

Ce projet est soumis à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) (LQE) puisqu'il rencontre les critères d'admissibilité de l'article 2 (1) du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q. c. Q-2, r. 23), soit l'ajout d'un turboalternateur sur une chaudière non utilisée auparavant à des fins de production d'énergie électrique.

Un avis de projet a été déposé le 4 novembre 2011 et une directive a été émise par la suite par la DÉE.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à installer un groupe de turboalternateur sur le site actuel de l'usine de Tembec à Témiscaming. Cette nouvelle installation s'intégrera dans l'usine de cellulose de spécialité. Elle servira à transformer en électricité (50 MW) une partie de l'énergie contenue dans la vapeur provenant des équipements existants, soit la chaudière à biomasse #4 ou prévue dans le cadre du projet de modernisation de l'usine (chaudière # 10) et servant à la récupération de la liqueur de cuisson.

Ce nouveau groupe de turboalternateur comprend une turbine à vapeur à multiples stages d'extraction permettant de satisfaire les besoins en vapeur ainsi qu'un alternateur. Ce dernier produira de l'électricité qui sera vendue à Hydro-Québec distribution. À cet effet, le promoteur a conclu le 16 mars 2012 un contrat d'achat d'énergie de longue durée (25 ans) avec la division de distribution de Tembec.

Le turboalternateur servira à générer des revenus additionnels qui aideront à rétablir la rentabilité financière de l'entreprise. Ce projet est évalué à 75 millions de dollars et le promoteur estime qu'environ 11 millions de dollars seront dépensés en salaires pour la main-d'œuvre lors de la construction.

L'installation des équipements sera réalisée entre juin et décembre 2013. Par la suite, des vérifications et des essais de performance sont prévus en avril 2014. Le début de l'exploitation commerciale est escompté en mai 2014.

À noter que l'entreprise Tembec a obtenu la délivrance d'une deuxième attestation d'assainissement le 13 mars 2009. Cette dernière viendra à échéance le 13 mars 2014.

4. ANALYSE DE RECEVABILITÉ

Le présent avis est réalisé sur le document d'étude d'impact sur l'environnement¹ qui a été déposé le 10 avril 2012 à la DÉE. Les questions ou commentaires ont été regroupés selon les différents chapitres de l'étude d'impact.

Chapitre 1 - Introduction

Page 1.1, section 1.1 - Processus d'évaluation des impacts et d'autorisation :

On mentionne comme référence le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* « L.R.Q., c. Q-2, r. 9 ». À noter qu'il s'agit de l'ancienne numérotation et qu'elle a été remplacée par R.R.Q., c. Q-2, r.23.

Au quatrième paragraphe, l'avis de l'agence canadienne d'évaluation environnementale est à l'annexe A1 et non à l'annexe A.

Chapitre 2 - Mise en contexte

Page 2.3, section 2.4 – Contexte et justification :

Au 4^e paragraphe on réfère à l'annexe B, mais il s'agit plutôt de l'annexe B1.

Page 2.8, premier paragraphe :

Il est mentionné que les objectifs et cibles du SGE visent six éléments clés, mais on en énumère beaucoup plus. Quels sont les six éléments clés?

¹ SNC-LAVALIN, Rapport principal – Projet de turboalternateur, étude d'impact sur l'environnement déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Tembec Énergie S.E.C., Témiscaming, mars 2012, 8 sections + annexes.

Chapitre 3 – Milieu récepteur

Pourquoi dans cette section, l'étude ne traite pas de la qualité de l'air ambiant tel que suggéré dans la directive (p. 9). La carte 7 localise deux stations d'air ambiant. Est-ce que ces données ont été consultées?

De plus, est-ce qu'il y a des sources d'alimentation en eau potable dans le secteur.

Page 3.10 et 3.11, section 3.3.2 – Mammifères terrestres ainsi que page 3.11, section 3.3.4 – Herpétofaune :

Pour ces sections, on réfère à l'annexe D et il n'y a pas d'annexe D dans le document puisque celles-ci terminent à C. Le promoteur pourrait-il transmettre ces documents. À noter que l'annexe D est également absente dans la version électronique fournie.

Pages 3.10 et 3.11, section 3.3.3 – Avifaune :

Il est mentionné « La nidification dans la région est confirmée pour seulement 14 d'entre elles, jugée probable pour 3 et possible pour 83. Une seule espèce observée dans le secteur ne présentait aucun indice de nidification ... ». Précisez le nom de ces espèces.

On réfère également à l'annexe D qui n'existe pas dans le document. Le promoteur pourrait-il transmettre ces documents.

Page 3.12, section 3.3.5 – Ichtyofaune :

Il est mentionné qu'aucune liste d'espèces de poissons présentes dans la rivière des Outaouais n'est disponible et on réfère que le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec a été consulté. Est-ce que la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue du MRNF a été consultée? Ces derniers disposent de banques de données des espèces de poissons présents dans les cours d'eau de la région.

On mentionne la présence de deux frayères à doré jaune dans la rivière des Outaouais et on réfère à la carte 2. Localiser ces frayères sur une carte.

Chapitre 4 – Description du projet

Page 4.12, section 4.7.2- Gestion des eaux usées :

Au dernier paragraphe il est mentionné « ...se retrouveront dans les purges ont été présentés au Erreur! Source du renvoi introuvable... ». Veuillez préciser l'élément manquant dans la phrase.

Chapitre 6 – Identification et évaluation des impacts et des mesures d'atténuation

Page 6.1, section 6.1 – Impacts de la construction :

Veuillez préciser pourquoi l'impact sur le climat sonore n'est pas traité comme un impact lors des travaux de construction.

Page 6.1, section 6.1.1 – Qualité de l'air :

Le promoteur indique qu'au besoin, un abat poussière peut être utilisé et qu'il est le fabricant autorisé. Veuillez préciser s'il s'agit bien du lignosulfonate de calcium ainsi que le numéro de la norme BNQ correspondant.

Page 6.3, section 6.2 – Impacts en phase d'exploitation :

Au début de cette section, on mentionne la qualité de vie des résidents comme étant une composante environnementale concernée par les impacts en phase d'exploitation. Pourquoi cette composante n'est pas traitée dans cette section?

Page 6.7, figure 6.1 - Bruit projeté du projet de turboalternateur :

Cette figure montre les isophones pour les niveaux sonores L_{Aeq} . Comme mentionné à la page 17 de la directive, le promoteur doit fournir les cartographies pour les isophones estimés des indices L_{eq} diurne (7 h à 19h), L_{eq} soirée (19h à 22 h) et L_{eq} nocturne (22h à 7 h) pour toute la zone d'étude et ce, au début et dix ans après le début de l'exploitation.

Page 6.10, section 6.2.3 – Milieu visuel :

Dans la section encadrée, il est mentionné que l'épandage plus fréquent de sels de déglacage sur la route pourrait être mis en place comme mesure d'atténuation. Précisez l'importance de l'impact sur la qualité des eaux de surface.

Il est mentionné « Si l'option de la récupération de la chaleur du condensateur...devait se concrétiser, aucun panache de vapeur ne serait émis par l'hydro condensateur en hiver, et l'impact visuel lui étant lié serait alors nul. ». Veuillez indiquer quels sont les facteurs de prises de décisions pour permettre la récupération de la chaleur du condensateur.

Chapitre 7 – Analyse des risques technologiques

Page 7.1, section 7.1 - Démarche générale :

Il est mentionné dans l'étude « ...les équipements du projet ne peuvent pas être la source d'accidents majeurs qui pourraient avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'usine. ». Précisez, puisqu'il semble y avoir contradiction avec l'énoncé de page 7.2 (section 7.2.2.1) où l'on mentionne qu'il y a des risques de fuites d'huiles ou d'incendie.

Page 7.1, section 7.2.1 – Description des matières dangereuses :

Pour les trois produits mentionnés, est-ce qu'il y a des fiches descriptives.

Page 7.2, section 7.2.2.3 – Accidents spécifiques déjà survenus :

Il est mentionné qu'aucun accident n'est répertorié dans les bases de données consultées. S'agit-il de bases de données de l'entreprise ou de bases de données provenant de projets similaires?

Page 7.3, section 7.4 – Gestion des risques :

Il manque un plan préliminaire de mesures d'urgence tel que mentionné à la page 20 de la directive.

BG/dd


Brigitte Goulet, biologiste M.Sc.
Analyste,
Secteur industriel et agricole



Note

YR-4580

↳ JFB

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels

DATE : Le 10 septembre 2012

OBJET : Étude d'impact, projet de turboalternateur de Tembec Énergie
S.E.C. à Témiscaming

N/Réf. : 7610-08-01-50201-00 (400962100)
(3211-12-193)

Une demande concernant les renseignements demandés lors de l'examen de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de turboalternateur présenté par Tembec S.E.C. a été transmise à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) le 9 août 2012.

Après consultation du document « Addenda A », nous avons un commentaire qui est le suivant.

QC-32, pages 25-26 :

Il est indiqué que les valeurs en sodium et chlorures seraient de l'ordre respectivement de 150 mg/L et de 230 mg/L. Puisque ces valeurs se situent près de la norme, est-ce qu'un suivi de la qualité de l'eau sera effectué au printemps?

Malgré ce commentaire, l'étude d'impact incluant l'addenda A est jugée recevable.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Brigitte Goulet au 819 763-3333, poste 265.

La directrice régionale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Edith".

Édith van de Walle

EW/BG/dd



Rouyn-Noranda, le 3 mai 2012

Monsieur Jean-François Coulombe
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs (MDDEP)
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à
Témiscaming
(Dossier 3211-12-193)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de turboalternateur de Tembec Énergie S.E.C. à Témiscaming dans le cadre de l'analyse de recevabilité de cette dernière. Nous avons eu l'occasion également de prendre connaissance des différentes annexes accompagnant l'étude.

À notre avis, l'ensemble des éléments requis a été traité de façon satisfaisante et valable. Plus particulièrement, nous pensons que l'étude a bien couvert l'ensemble des éléments en lien avec notre champ d'expertise, notamment en ce qui concerne les impacts économiques du projet. Nous sommes également d'avis que la façon de traiter ces variables a été adéquate et répond aux normes de qualité requises par ce type d'étude.

Espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Yves Drolet

/cm

c.c. Mme Carmen Picard, MDEIE